

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

CHOISY-EN- BRIE

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 19 décembre 2008	prescrite le : 21 novembre 2014
arrêtée le : 22 juillet 2011	arrêtée le : 29 juin 2016
approuvée le : 25 septembre 2012	approuvée le : juin 2018
modifiée le :	modifiée le :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mis à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.
**ANNEXE
SANITAIRE
ASSAINISSEMENT
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :
juin 2018

agence d'aménagement et d'urbanisme

EU-CRÉAL

14 rue des
Entreprises, rue Morclavart 77250 ECHELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"

I - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : commune de Choisy-en-Brie

Mode d'exploitation : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est Seine et Marne (SIANE).

Le Syndicat mixte à la carte assainissement nord-est de Seine-et-Marne (SIANE) date du 19/04/2000 et compte aujourd'hui 29 communes. Son siège se situe à Rebais (Seine-et-Marne).

B - Population :

population actuelle : 1 374 habitants
population future : 1 500 habitants en 2030.
Besoins en jour de pointe : 300 m3/jour.

Population légale 2012 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2015.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1 374	19	1 393

C – Emissaire et traitement des effluents :

Le Vannetin (classe de qualité 1B : bonne qualité, débit d'étiage : 40 l/s) est un affluent du Grand Morin. Il prend sa source à Leudon en Brie et traverse d'est en ouest le territoire communal de Choisy en Brie. Il constitue donc l'émissaire naturel.

Il est à noter que la rivière et ses berges font l'objet d'une inscription de préservation Natura 2000. Il faudra donc veiller au bon respect des normes de rejet dans le Vannetin.

II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

A - Ouvrage de traitement collectif :

Le système d'assainissement de Choisy-en-Brie se compose de réseaux d'assainissement mixtes comprenant des collecteurs unitaires d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Il dessert environ 50% des logements. Le territoire communal comporte 2 unités de traitement des eaux usées :

- l'une traitant le bourg et le hameau de Coffery de 1000 EH de type boues activées en aération prolongée **mais la charge réelle n'est que de 600 EH** ;

Des travaux ont été entrepris pour que la filière de traitement des boues soit à capacité nominale (l'extension de l'aire de séchage et de stockage des boues) et pour assurer le traitement du phosphore conformément au SDASS eaux usées (mise en service en avril 2014). Ces travaux devraient se traduire par une nette augmentation de la production de boues.

- l'autre traitant le hameau de Champbonnois de capacité 133 EH de type fosse toutes eaux et filtre à sable drainé.

B - Réseau :

La municipalité, dans son schéma directeur d'assainissement a défini, comme zone d'assainissement collectif avec traitement sur la station du bourg, l'ensemble des zones construites et constructibles (le bourg, Coffery, la Tuilerie, le Montcel, la Fresnois, Carouge, Champbonnois, la Bouillois et les Deux Maisons).

Les hameaux de La Bochetière, La Brosse, Le Petit Choisy, Les Sablons, La Cadine, Villars les Massons, Le Buisson Bailly, L'Epauche, Ru des Rieux, L'Hommée, Le Fâÿ, Malnoue, Les Queurses et le Merger disposent quant à eux d'un système d'assainissement individuel.

C - Assainissement non collectif :

Des visites domiciliaires ont permis de mettre en évidence la vétusté globale des filières d'assainissement non collectif. Elles sont, en général, de type fosse sceptique sans système de traitement.

III - BILAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les investigations réalisées dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement ont montré que, d'une manière générale, les systèmes d'assainissement non collectif en place sont incomplets et inadaptés au contexte local.

En effet, les études de sol sont peu favorables à l'assainissement non collectif. Ainsi, les projets en assainissement non collectif se limiteront aux hameaux pour lesquels l'assainissement collectif s'avèrera trop onéreux.

IV - DISPOSITIONS ENVISAGÉES

Les données ci-après sont issues du dossier de complément d'étude du schéma directeur d'assainissement de Choisy-en-Brie réalisé, en mars 2006, par le bureau d'études Vincent Ruby.

- Les projets concernant l'assainissement collectif :

Plusieurs hypothèses de projets sont à l'ordre du jour du dossier de complément d'étude du schéma directeur d'assainissement :

- assainissement collectif unitaire sur unité de traitement indépendante ;
- assainissement collectif unitaire sur deux unités de traitement indépendantes ;
- assainissement collectif unitaire sur unité de traitement du bourg ;
- assainissement collectif séparatif sur unité de traitement indépendante ;
- assainissement collectif séparatif sur deux unités de traitement indépendantes ;
- assainissement collectif séparatif sur unité de traitement du bourg ;
- assainissement collectif séparatif vers regard en attente du bourg ;
- assainissement collectif sous pression avec poste d'injection individuel vers regard en attente du bourg ;
- assainissement collectif sous pression avec poste d'injection individuel sur unité de traitement indépendante ;
- assainissement collectif sous pression avec poste d'injection collectif sur unité de traitement indépendante.

L'ensemble des projets devra être confirmé par des études de détails complémentaires (levés topographiques et géotechniques...).

- Les projets concernant l'assainissement non collectif :

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé et un diagnostic initial des installations réalisé. Dans le cadre d'une opération groupée lancée par la collectivité, une trentaine d'installations ont été réhabilitées.

L'assainissement non collectif avec épuration par sol reconstitué (filtre à sable) est envisageable pour les secteurs urbanisés peu denses et éloignés du réseau (la Bochetière, la Brosse, le Petit Choisy, les Sablons, la Cadine, Villars les Massons, le Buisson Bailly, l'Epauche, Ru des Rieux, l'Homée, le Faÿ, Malnoue, les Queurses et le Merger)

- L'assainissement pluvial :

La plupart des zones urbaines sont situées sur des points hauts de la commune. Ces zones ne sont donc pas situées sur des zones à risque de ruissellement important. Néanmoins, toutes les zones d'urbanisation future feront l'objet d'une étude capacitaire des réseaux pluviaux existants afin de définir s'il est nécessaire de stocker ou de limiter le débit.

En conclusion, il apparaît d'une part, que la ville de Choisy-en-Brie ainsi que les plus gros hameaux de sa périphérie sont concernés par l'assainissement collectif, et d'autre part, que le reste de la commune (petits hameaux et lieux-dits) est concerné par l'assainissement non collectif.

D'une manière générale, les dispositifs d'assainissement individuel à mettre en œuvre devront être cohérents avec la nature des sols, de même que toute filière avec infiltration in situ devra faire l'objet d'une étude à la parcelle.




*



* *


V – ACTUALISATION DES DONNEES : (valeur avril 2018)



Source : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/188386>

- Concernant l'assainissement collectif :



Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
D201.0	Nombre d'habitants desservis	802 hab	sans anomalie apparente	
D204.0	Prix TTC du service au m ³	4,45 €/m ³	sans anomalie apparente	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	75,91 %	sans anomalie apparente	

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0 unité	sans anomalie apparente	
P202.2 B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15 points	sans anomalie apparente	

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	100 %	sans anomalie apparente	

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	100 %	sans anomalie apparente	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la réglementation européenne	7 %	sans anomalie apparente	

- Concernant l'assainissement non collectif (il n'existe que des données globales, à l'échelle du SIANE).

Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle	
D301.0	Nombre d'habitants desservis	18 270 hab	sans anomalie apparente	
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	98 -	sans anomalie apparente	
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	86 %	sans anomalie apparente	